

- **Une fréquence,
un emploi !**

Le programme «500 emplois d'avenir pour les radios associatives» a été construit pour favoriser l'insertion des jeunes faiblement qualifiés, et développer l'emploi durable dans le secteur.

- **Les emplois d'avenir en pratique**
Les postes concernés en radio
Les avantages financiers

Les radios associatives sont un formidable lieu de formation professionnalisante, pour tous les métiers qui s'y exercent. Nombreux sont les professionnels de la radio travaillant pour le service public et les radios commerciales à avoir fait leurs « premières armes » dans une radio associative.

Partant de ce constat, il était nécessaire d'adapter le nouveau dispositif « emplois d'avenir » aux spécificités de la branche.

Le programme « 500 emplois d'avenir pour les radios associatives » est le fruit d'une concertation entre le SNRL, les services de l'État, les missions locales et l'Afdas.

Les emplois d'avenir, en pratique

Les emplois d'avenir ont pour objectif l'insertion et la qualification professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, peu ou pas qualifiés.

Type de contrat et publics concernés

- 👉 Les contrats sont signés sous la forme de CAE, en CDD de 1 à 3 ans, en CDI, à temps partiel ou à temps plein.
- 👉 Les emplois d'avenir concernent les jeunes de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés (CAP/BEP), ou jusqu'à niveau bac+3 pour les jeunes sans emploi résidant dans une zone urbaine sensible, une zone de revitalisation rurale ou un département d'Outre-mer.
- 👉 Les jeunes travailleurs handicapés de moins de 30 ans peu ou pas qualifiés peuvent également bénéficier des emplois d'avenir.

Comment ça marche ?

- 👉 Prenez contact avec votre agence Pôle emploi ou la mission locale la plus proche (ou Cap emploi pour les travailleurs handicapés). Votre interlocuteur vous renseigne sur les conditions dans lesquelles vous pouvez recruter en emploi d'avenir et vous propose des candidats potentiels.
- 👉 Lorsque vous aurez choisi un(e) candidat(e), remplissez une demande d'aide d'emploi d'avenir et signez le contrat de travail avec le jeune (CDI ou CDD).

L'accompagnement et la formation du jeune

- 👉 Les employeurs s'engagent à mobiliser un tuteur pour encadrer de manière personnalisée chaque jeune recruté en emploi d'avenir, en lien avec la Mission locale.
- 👉 Les employeurs mettent en œuvre les actions de formation et d'accompagnement professionnel nécessaires à l'acquisition des compétences visées : adaptation au poste de travail, remise à niveau, qualification, validation des acquis de l'expérience, etc.

L'Afdas accompagne les employeurs dans la construction du parcours de formation et l'optimisation des financements.

Les postes accessibles en radio associative

Conformément à la CCN n°1922 radiodiffusion privée, sans exigence de diplôme, les emplois-types proposés aux jeunes recrutés en emplois d'avenir sont les suivants :

Animation et antenne

Animateur débutant — Technicien-réalisateur débutant
Animateur-technicien-réalisateur (1er échelon)
Assistant d'émission — Technicien Réalisateur

Administration et logistique

Secrétaire débutant — Employé de bureau débutant
Hôte d'accueil-standardiste — Aide-comptable
Employé de bureau — Secrétaire-assistant 1er échelon
Comptable 1er échelon — Secrétaire-assistant administratif et comptable 1er échelon

Technique

Employé d'entretien, de manutention, coursier
Chauffeur véhicules légers — Technicien de surface
Régisseur débutant — Technicien, technicien d'exploitation et technicien informatique débutant
Chauffeur véhicule lourd et transport de personnes
Régisseur — Technicien — Producteur de contenus numériques — Technicien d'exploitation — Technicien informatique — Webmestre — Digitalmestre

À ces fonctions s'ajoutent deux métiers visés dans le cadre de l'accord Radiodiffusion privée de la Convention collective nationale des journalistes, signée par le SNRL.

Journaliste stagiaire non diplômé (1ère année)

Journaliste, non diplômé d'une école reconnue par la profession, effectuant sa première année de stage dans la profession.

Journaliste stagiaire non diplômé (1ère année), avec expérience antenne radio

Journaliste non diplômé d'une école reconnue par la profession, ayant exercé précédemment un emploi antenne radio d'une durée minimum d'un an autre que journaliste.

Les avantages financiers pour les employeurs

Pendant toute la durée du dispositif (de 1 à 3 ans), une aide de l'État (75% du Smic) est versée mensuellement

Exemple (base temps plein, valeur SMIC 1er janvier 2014)

Rémunération brute mensuelle: 1 445 euros

Montant de l'aide mensuelle: 1 084 euros

Reste à charge: 361 euros

Aides complémentaires territoriales et/ou sectorielles

Exemple (basé sur un recrutement dans le département 93)

- ↻ La région Île de France apporte un complément de rémunération de 20 % aux prises en charges de l'État.
- ↻ Le département de Seine-Saint-Denis verse une aide forfaitaire et dégressive : 3 870 euros la 1ère année de contrat, 2 320 euros la 2ème année, et 1160 euros la 3ème année.

Financement des actions de formation par l'Afdas

- ↻ Financement des actions de formation (mise à niveau, perfectionnement, qualification), avec le soutien du FPSPP (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels).
- ↻ Financement des frais relatifs à l'exercice de la fonction tutorale (230 euros par mois pendant 6 mois).

Conseils et accompagnements

Missions locales ou Pôle emploi

- ↻ Repérage des profils, mise en relation et sélection du candidat.
- ↻ Formalisation de l'accompagnement dans l'emploi avec l'employeur, le jeune, et le référent Mission locale, entretiens et bilans annuels.

Afdas

- ↻ Construction un parcours de formation adapté (tutorat, diplôme, certification, VAE, remise à niveau des compétences).
- ↻ Identification de la meilleure solution de financement.

Contact SNRL

Syndicat National des Radios Libres

Josiane Gimaud, Déléguée nationale aux affaires sociales
josiane.grimaud@snrl.fr — www.snrl.fr

Contacts Afdas

Adresse et horaires sur www.afdas.com

Siège social

Île-de-France, Centre

01 44 78 36 79

paris@afdas.com

Délégation Centre-Est

**Rhône-Alpes, Auvergne,
Bourgogne, Franche-Comté**

Emmanuel Chow-Chine

04 72 00 55 03

e.chow-chine@afdas.com

Délégation Sud-Est

Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse

Odile Giraud — 04 91 99 21 18

o.giraud@afdas.com

Languedoc-Roussillon

Bureau régional de Montpellier

Laurent Gomez - 04 91 99 44 84

l.gomez@afdas.com

Délégation Sud-Ouest

**Aquitaine, Poitou-Charentes,
Limousin**

Bertrand Queyroy — 05 56 48 91 89

b.queyroy@afdas.com

Midi-Pyrénées

Christelle Littaye — 05 67 20 47 25

c.littaye@afdas.com

Délégation Ouest

**Bretagne, Pays de la Loire,
Basse-Normandie**

Stéphanie Germain — 02 23 21 12 63

s.germain@afdas.com

Délégation Nord-Ouest

**Nord-Pas-de-Calais,
Haute-Normandie, Picardie**

Dorothée Podemski — 03 20 17 16 86

d.podemski@afdas.com

Délégation Est

**Alsace, Lorraine,
Champagne-Ardenne**

Amandine Born — 03 88 23 45 90

a.born@afdas.com

Départements et territoires d'Outre-mer

Grâce au partenariat entre l'Afdas et Opcalia, les ressortissants de la Réunion, de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane bénéficient des services d'un conseiller spécialisé Opcalia.

Opcalia Réunion

02 62 90 41 37

Opcalia Guadeloupe et Guyane

05 90 60 18 25

Opcalia Martinique

05 96 50 79 31

Partenaires

Toutes les informations sur les emplois d'avenir, sur le site du ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social : www.lesemploisdavenir.gouv.fr

